

La CCW propose déjà des correctifs

Ce 1^{er} avril est entré en vigueur en Wallonie le nouveau régime des primes énergie et rénovation.

La Confédération se réjouit du redémarrage du régime d'octroi des primes, succédant à trois mois de moratoire. Elle regrette cependant une certaine complexité des procédures d'octroi induite par la modulation des montants des primes en fonctions des revenus. «Il ne sera pas facile pour un entrepreneur d'informer son client sur les montants des primes dont il aura droit».

La CCW salue la démarche de simplification des différents types de primes, mais elle s'interroge sur le risque de complexification induit par la modulation des montants des primes en fonction des revenus. Le concepteur ou l'entrepreneur sera difficilement en mesure d'informer les clients sur les montants des primes auxquels ils auront droit. En outre, les catégories de revenus définies dans le nouveau régime et dans le Code wallon du logement diffèrent entre elles. Ce manque d'harmonisation

ne facilitera pas la visibilité du nouveau système de primes et risque d'entraîner des difficultés au niveau du traitement administratif des dossiers.

Les réserves émises par la CCW reposent aussi sur différents changements qui ont suscité l'inquiétude d'un certain nombre d'entreprises. Épinglons, entre autres, la suppression des incitatifs pour l'utilisation des isolants naturels, et la suppression des primes lors de l'installation de pompes à chaleur ou de panneaux solaires thermiques pour les bâtiments de moins de 20 ans. «Ces suppressions de primes risquent d'entraîner des conséquences dommageables pour les entreprises des filières concernées, du fait des investissements déjà consentis en matière de formation ou de matériel», déplore Jean-Jacques Nonet, le président de la CCW. «Un déclin de ces filières entraînerait une perte de compétences et des difficultés économiques certaines».

La CCW rappelle l'utilité d'inciter l'audit énergétique préalable aux travaux –

dont l'obligation a disparu – et l'intérêt de maintenir la *Procédure d'Avis Énergétique* (PAE2- au cœur de la politique de rénovation globale. Enfin, la CCW demande l'élargissement des conditions d'accès aux primes pour les propriétaires bailleurs.

Par ailleurs, la CCW insiste sur l'opérationnalisation urgente des prêts à taux zéro (Ecopack, Renopack) afin de compenser la baisse de budget des primes.

Alors que le ministre Furlan s'est félicité de la dimension sociale du nouveau régime des primes – notamment les mesures incitatives positives pour les ménages à faibles revenus –, la CCW rappelle que l'objectif prioritaire doit rester l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier wallon. C'est à la lumière de ce critère d'amélioration du bâti que le nouveau dispositif de primes devra surtout être évalué, notamment compte tenu des objectifs européens et régionaux à atteindre. ■

16^e journée d'étude «Les parqueteurs-Die parkettverleger»

Le groupe de travail des parqueteurs organise sa traditionnelle journée d'étude ce 22 mai, de 8h30 à 16h, au Centre Ifapme aux Isnes. Cette journée, dédiée aux professionnels, a pour objectif de présenter les innovations et nouvelles techniques, mais également de permettre un échange d'expérience entre les professionnels du secteur du parquet. Au programme, exposés théoriques et démonstrations pratiques animeront la journée. Les parqueteurs pourront ainsi tester les nouveaux produits et techniques présentées par les fournisseurs. Cette

année également, vous aurez la possibilité de suivre une petite conférence dispensée par le CSTC sur les pathologies liées aux activités des parqueteurs. Si vous souhaitez également être présent, vous devez obligatoirement vous inscrire à l'adresse suivante: info@lesparqueteurs.be. La participation à la journée est gratuite pour les membres de la Fédération wallonne des menuisiers. Pour les non-membres, une participation de 20 € sera demandée. ■

Programme de la journée	
8h30-9h00	Accueil
9h00-10h00	Les pathologies : cas pratiques et questions/réponses - Mr. Charron (CSTC)
10h05-10h45	Nouveautés Plastor 2015 - Mrs Teubner, Gallemaers et Platteuw (PLASTOR)
10h45-11h00	Pause Café
11h00-11h40	Aperçu de la Gamme Parquet Bergland Parkett et avantage d'un système 3 plis chêne/chêne/chêne en pose flottante et en pose collée sur chauffage sol - Mrs Stöckl et Theiss (BERGLAND PARKETT)
11h45-12h25	Cimethane UV: une révolution technique dans la vitrification des parquets - Mrs Villemagne, Van Geert et Abt (BLANCHON)
12h30-13h30	Lunch
13h30-14h10	La pose de parquet sur support critique - Mrs Leen et Herssens (UZIN)
14h15-14h55	Bostik, nouvelle gamme Parfix, colles parquet - Mrs Wouters, Kontogiannis et Ortiz (BOSTIK)
15h-15h40	Un problème de résistance au feu? Voici la solution Rubio Monocoat - Mrs Dewaele et Matkoski (MUYLLE FACON)